

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1044 accordant une subvention de 25.200 francs à Mgr Hoffman.

n° 1044

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 octobre 1948

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro  
31 octobre 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 7 août 1934 portant extension aux colonies des dispositions du décret du 25 juin 1934 sur le contrôle des subventions aux sociétés, modifié par le décret du 19 juin 1938,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une subvention de vingt-cinq mille deux cents francs (25.200 francs) est accordée à Mgr Hoffmann, préfet apostolique de la Côte française des Somalis, pour couvrir le montant, des droits de douane sur un camion « Dodge » importé d'Aden, destiné au transport des élèves de l'école Charles de- Foucauld.

#### Art. 2

— La dépense est imputable au

chapitre 11, article 5, du budget local de l'exercice 1918.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.**